

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 07/173 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER  
ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A L'AMENAGEMENT  
DES BUREAUX POUR L'ACCUEIL ET L'AFFECTATION  
DES DIRECTIONS ET OFFICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE DANS L'ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE D'AJACCIO**

**SEANCE DU 26 JUILLET 2007**

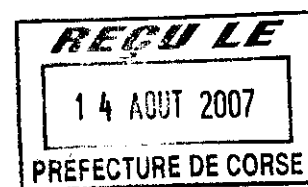
L'An deux mille sept, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.

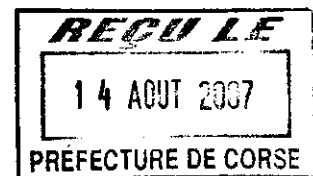


**L'ASSEMBLEE DE CORSE,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés publics,
- VU** la délibération n° 07/021 AC de l'Assemblée de Corse du 2 février 2007 approuvant l'acquisition de l'ensemble de locaux à usage de bureaux de l'ancien Institut Consulaire de formation sis à Ajaccio, lieu-dit Ricanto,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- VU** la délibération N° 07/100 AC de l'Assemblée de Corse du 14 mai 2007 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés de travaux passés pour les lots N° 01 à 04 et 08 à 10, pour un montant de 1 168 584,78 euros TTC,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter trois autres marchés de travaux relatifs à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio.

		<b>TITULAIRE</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>5</b>	<b>Menuiseries intérieures Bois Tranche ferme</b>	<b>VVR Valenti</b>	
			<b>82 401,84</b>
<b>6</b>	<b>Menuiseries extérieures Tranche ferme + 4 options</b>	<b>Fermocat</b>	
			<b>78 201,90</b>

		TITULAIRE	TOTAL TTC
7	Métallerie Tranche ferme + option « brise soleil »	Sud métallerie	87 064,20
<b>TOTAL €</b>			<b>247 667,94</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juillet 2007

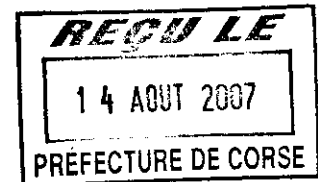
Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**



Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXES**

**REÇU LE**  
14 AOUT 2007  
PRÉFECTURE DE CORSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Objet** : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer trois autres marchés de travaux relatifs à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire d'Ajaccio.

### I- NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

L'opération a pour objet les travaux relatifs à l'aménagement de bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien Institut Consulaire (Ajaccio).

L'Institut Consulaire a été construit en 1978 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse-du-Sud. Il se présente sous la forme d'un bâtiment R+1 composé de 4 ailes distinctes reliées entre elles par un couloir médian. Elles ont fait l'objet de constructions successives et peu homogènes, de natures constructives diverses, présentant un vieillissement variable qui nécessitera parfois un travail en profondeur pour adapter ou pour transformer.

Les besoins recensés en accueil sont les suivants :

- ✚ Direction des Transports Ferroviaires et de l'Ingénierie, 19 personnes, en aile **sud-ouest**
- ✚ Direction des Routes de Corse-du-Sud, 10 personnes, en aile **nord-ouest**
- ✚ Office de l'Environnement de Corse, 18 personnes, en aile **nord et sud-est**
- ✚ Office du Développement Agricole et Rurale de Corse, 19 personnes, en aile **nord-est**
- ✚ Bureau de passage des conseillers exécutifs

Par ailleurs, l'Institut Consulaire conserve une entité du Lycée J Antonini :

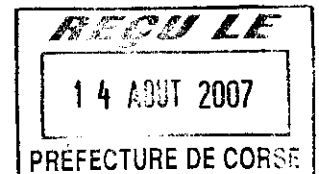
- ✚ Section « mécanique et conduite routière », 12 élèves, **extension de l'atelier nord.**

La surface utile disponible est de **1 760 m<sup>2</sup>**, hors amphithéâtre (réhabilitation différée).

Le dossier de Consultation des Entreprises a été établi par Jérôme Pariente, architecte DPLG, suivant la fiche de découpage d'opération établie par la Direction de l'Ingénierie du Bâtiment.

La mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé est assurée par Monsieur Guy BREME

La mission de Contrôle Technique est assurée par la société SOCOTEC.



Par **délibération n° 07/021 AC prise le 2 février 2007**, l'Assemblée de Corse a approuvé l'acquisition de l'ensemble de locaux à usage de bureaux de l'ancien Institut Consulaire de formation sis à Ajaccio, lieu-dit Ricanto.

Par **délibération N° 07/100 AC du 14 mai 2007**, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à signer et à exécuter les marchés de travaux passés pour les lots N° 01 à 04 et 08 à 10, pour un montant de 1 168 584,78 euros TTC.

## II - PROCÉDURE

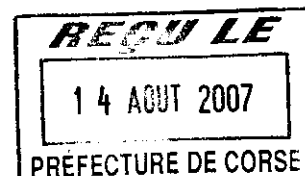
La première procédure adoptée a été ***l'appel d'offres ouvert*** suivant les articles 26, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de la réunion tenue le 17 avril 2007, la Commission d'appel d'offres avait déclaré les lots N° 05, 06 et 07 **infructueux, et demandé le lancement d'une procédure négociée.**

La seconde procédure adoptée a été ***le négocié ouvert*** suivant les articles 35 - I - 1 du Code des Marchés Publics. Un avis d'appel public à la concurrence (référence : 08 / 07 - DIB) a été envoyé le 25 mars 2007 aux publications, et fixait la remise des candidatures au 14 mai 2007.

A la date limite, **six (6)** plis ont été remis sous forme matérialisée.

Aucun pli n'a été remis par voie électronique.



Le 23 mai 2007, le pouvoir adjudicataire a procédé à l'ouverture des enveloppes.

Après examen des candidatures, les six (6) candidats ont été retenus et invités à présenter une offre pour le 8 juin 2007 à 12h00.

A la date limite de remise des offres, six (6) offres ont été remises sous forme matérialisée.

Aucune offre n'a été remise par voie électronique.

Le 8 juin 2007, le pouvoir adjudicateur a demandé à l'architecte de procéder à l'analyse des offres, puis d'en négocier le montant avec le maître de l'ouvrage.

Variantes : autorisées

Options : celles prévues au CCTP

Lors de la réunion tenue le 04 juillet 2007, la Commission d'appel d'offres a examiné l'analyse des offres des trois lots établie par la maîtrise d'œuvre, et la proposition de classement suivant les critères d'attribution indiqués à l'A.A.P.C :

- la valeur technique sur production d'un mémoire : 40 %
- le prix : 40 %
- le délai : 20 %

- **Lot n° 5 : menuiseries intérieures bois (base)**

1. VVR Valenti
2. Wilboiserie

- **Lot n° 6 : menuiseries extérieures (base + options protection solaire intérieure)**

1. Fermocat
2. AMM
3. FM Baies



- **Lot n° 7 : métallerie (base + option protection solaire extérieure)**

1. sud métallerie

En application de l'article 53 du Code des Marchés Publics, et de l'article 5 du règlement de la consultation, l'entreprise classée première peut être retenue.

### III- PASSATION DES MARCHES

Les marchés de travaux sont passés avec les sociétés indiquées pour les montants suivants :

		TITULAIRE		
		MONTANT HT	TVA	TOTAL TTC
5	Menuiseries intérieures Bois Tranche ferme	<b>VVR Valenti</b>		
		76 298,00	6 103,84	82 401,84
6	Menuiseries extérieures Tranche ferme + 4 options	<b>Fermocat</b>		
		72 409,17	5 792,73	78 201,90
7	Métallerie Tranche ferme + option « brise soleil »	<b>Sud métallerie</b>		
		80 615,00	6 449,20	87 064,20
<b>TOTAL €</b>		<b>229 322,17</b>	<b>18 345,77</b>	<b>247 667,94</b>

Le montant cumulé des 3 marchés retenus s'élève à : **247 667,94 € TTC**

Le montant cumulé des 10 marchés retenus s'élève alors à : **1 416 252,72 € TTC**

### IV- DELAI

Le délai d'exécution est de :

- ↳ tranche ferme : 4 mois

☛ tranche conditionnelle : 2 mois

à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant aux entreprises titulaires des lots, de commencer les travaux leur incombant, non compris un mois de préparation.

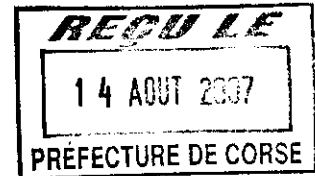
#### V - ENGAGEMENT DU MARCHÉ

Le bilan financier de l'opération, établi pour un montant total de 1 530 000.00, euros est modifié en conséquence mais n'est pas abondé.

Les crédits sont inscrits au programme 5211 - Bâtiments Administratifs (ligne 900/0202) du BP 2007 adopté par délibération de programme n° 07/032 AC prise le 8 mars 2007 par l'Assemblée de Corse portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007



En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des bureaux pour l'accueil et l'affectation des directions et offices de la Collectivité Territoriale de Corse dans l'ancien **Institut Consulaire** d'Ajaccio.





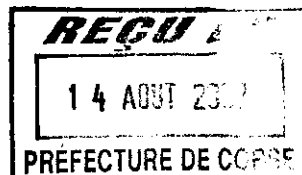
**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
CONSEIL EXECUTIF**

\*\*\*

**ANCIEN INSTITUT CONSULAIRE D'AJACCIO  
AMENAGEMENT ET AFFECTATION DES BUREAUX PAR DIRECTION  
ET OFFICES**

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL**

(modifié juillet 2007)



Marché maîtrise d'œuvre 88 831,79 euros

<b>Travaux</b>	lots déjà attribués	1 168 584,78 euros	<b>1 416 252,72 euros</b>
	lots à attribuer	247 667,94 euros	

Contrôle Technique 8 521,50 euros

Coordination sécurité et protection de chantier 3 647,80 euros

Divers, aléas 12 746,19 euros

<b>TOTAL</b>	<b>1 530 000,00 euros</b>
--------------	---------------------------